

Communiqué
21 mai 2008

Filière papiers : 1^{er} bilan d'EcoFolio

Déjà un Français sur deux concerné par le dispositif

Impulsé par l'AMF et créé à l'initiative des émetteurs d'imprimés gratuits, EcoFolio, l'éco-organisme des papiers, a été agréé par l'Etat en janvier 2007 pour organiser la filière. Quatorze mois après, l'éco-organisme est pleinement opérationnel. Les résultats de son premier bilan ont été présentés ce jour, à l'occasion d'une conférence de presse organisée par EcoFolio et l'AMF.

Une filière papiers en marche !

Les émetteurs d'imprimés papiers ont désormais l'obligation de prendre en charge le recyclage de leurs produits. Ils ont très largement adhéré au dispositif EcoFolio. **98% des tonnages de papiers concernés*** s'acquittent de l'éco-contribution auprès de l'éco-organisme.

Du côté des collectivités, grâce à leur contractualisation massive avec EcoFolio, plus de **30 millions d'habitants** participent déjà au dispositif, soit près d'un Français sur deux.

Une année après sa création, les objectifs sont atteints.

Un succès, fruit d'un partenariat exemplaire avec les collectivités et les entreprises

Ces premiers succès d'EcoFolio sont le fruit de partenariats exemplaires noués avec les collectivités et les entreprises, deux maillons essentiels de l'éco-organisme.

*« Après sept ans de débats au Parlement, la filière papiers s'est déployée en un temps record et au moyen de principes innovants. En à peine une année, le pari a été tenu et déjà le principe de responsabilité se généralise au reste des papiers**, au bénéfice de l'environnement » a déclaré Jacques Péliissard, député-maire et Président de l'AMF, ajoutant que « la réussite de cette initiative française et unique en Europe, nous la devons à tous les acteurs de la filière ».*

Pour sa part, Frédéric-Louis Aurand, Président d'EcoFolio et Président du Directoire de Groupe Hersant Media a affirmé « *notre ambition est non seulement d'optimiser le dispositif actuel mais aussi d'aller encore plus loin dans les objectifs environnementaux, tout en préservant la compétitivité du media papier et la rentabilité des entreprises. Car, l'avenir s'écrit sur papier recyclé* ».

*A ce jour, les imprimés gratuits (tracts, prospectus, presse gratuite d'annonces, annuaires).

** A partir de juillet 2008 : asilage, publipostage, magazines de marque, presse d'entreprises et catalogues. Dès 2010 : papiers bureautiques et enveloppes.

Contacts presse :

AMF

Marie-Hélène Galin
01 44 18 13 59 - mhgalin@amf.asso.fr

EcoFolio

Aricom - Olivier Cots
01 46 05 82 59 - ocots@aricom.fr